

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2023 - 051

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

29 06 23

L'an 2023, le 6 juillet à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Monsieur BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, Mme OUCI Mokhtaria, Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, M. LESCUT Franck.

Représentés par procuration : M. SEGUIN Sébastien (par M. BOUDJEMA), M. BLARET Jean (par Mme WATTEAU), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), M. PEROT Loïc (par M. VION), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme OUCI), M. GUERTZMANN Gérard (par Mme HUBIERE), Mme LEMAIRE Christiane (par M. ROUSSELLE), M. LEMMEN Felix (par Mme BERTRAND).

Absents excusés : Mme ARIOUA Melissa, Mme MENET Cathy,

OBJET : Tarification année scolaire 2023-2024 – Garderie

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs suivants pour l'année 2023-2024

Le fonctionnement par abonnement par période scolaire et la faible tarification semblent satisfaire les familles, il s'agit donc ici de modifier les tarifs afin qu'ils soient en adéquation avec le calendrier scolaire 2023-2024.

Coefficient familial	Prix/ jour	Période 1 (04/09/23 - 20/10/23) 28 jours	Période 2 (06/11/23 - 22/12/23) 28 jours	Période 3 (08/01/24 - 23/02/24) 28 jours	Période 4 (11/03/24 - 19/04/24) 23 jours	Période 5 (06/05/24 - 05/07/24) 33 jours
0 - 369	0.30 €	8.40 €	8.40 €	8.40 €	6.90 €	9.90 €
370 - 499	0.40 €	11.20 €	11.20 €	11.20 €	9.20 €	13.20 €
500 – 700	0.50 €	14.00 €	14.00 €	14.00 €	11.50 €	16.50 €
701 et plus	0.60 €	16.80 €	16.80 €	16.80 €	13.80 €	19.80 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 11 juillet 2023